



## Communiqué de presse

Date 14 septembre 2010  
13 septembre 24 h 00

---

# Denrées alimentaires : améliorer l'information des consommateurs sans passer par un label unique pour le moment

**A la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Société suisse de nutrition (SSN) a examiné s'il serait envisageable d'introduire en Suisse, à titre facultatif, un label international permettant de repérer les aliments sains, en complément des mentions actuellement prescrites pour l'étiquetage des denrées alimentaires. La SSN conclut que des modèles existent bel et bien mais qu'aucun ne peut être repris tel quel. Les acteurs économiques qui ont été consultés rejettent à une large majorité l'idée d'introduire un label. L'OFSP veut néanmoins améliorer l'information des consommateurs et charge la SSN de fournir des éclaircissements supplémentaires.**

Comment aider les consommateurs à mieux choisir des denrées alimentaires saines ? L'indication des ingrédients et des valeurs nutritionnelles n'est-elle pas suffisante ? Le projet « Un label unique pour la Suisse » a montré que les consommateurs suisses préfèrent des informations détaillées (grâce aux repères nutritionnels journaliers [RNJ]) accompagnées d'indications facilement compréhensibles, tel un *Healthy Choice Label* (label « choix santé »). Certaines directives du programme national alimentation et activité physique (PNAAP) 2008-2012 prévoyaient, à titre facultatif, l'introduction d'un label unique en Suisse. Les producteurs et les commerçants de denrées alimentaires ainsi que le secteur de la gastronomie ont montré par leurs réactions qu'ils étaient peu favorables à ce projet. Un progrès effectif en matière d'étiquetage implique que tous les milieux concernés adoptent un système uniforme pour un produit donné.

Au cours de la dernière phase du projet, la SSN a demandé à des représentants de l'économie, de la protection des consommateurs et d'organisations actives dans la prévention quelle était leur disposition à accepter un label *Healthy Choice*. Il ressort qu'un tel label est actuellement perçu de façon négative ou plutôt négative par la majorité des personnes consultées, les raisons de ce rejet étant quant à elles très diverses. L'enquête menée parallèlement auprès des consommateurs sur la compréhensibilité et l'utilité des différents étiquetages (étiquetage dit « des feux de signalisation », valeurs indicatives et labels) a clairement montré que ces indications supplémentaires les aidaient à choisir des aliments plus sains, mais qu'elles avaient toutes leurs limites. Concernant un étiquetage donné, une différence frappante existe entre l'attente des consommateurs quant à son utilité et son utilité réelle. En effet, lors de tests concrets visant à évaluer des denrées alimentaires, un système pourtant certifié utile s'est parfois révélé inadéquat dans la pratique. La combinaison de valeurs nutritives élargies (p. ex., RNJ) et d'un label (p. ex., *Healthy Choice*) a conduit à une solution permettant en quelque sorte au consommateur d'avoir « le beurre et l'argent du beurre ». Ainsi, en faisant leurs achats, les personnes intéressées disposent de nombreuses informations qui les aident à choisir un produit sain et leur permettent de prendre rapidement une décision appropriée. Des informations détaillées concernant les enquêtes sont disponibles sur le site Internet de la SSN.

L'OFSP a l'intention d'améliorer l'information des consommateurs même si l'introduction en Suisse d'un label unique n'est pas envisageable pour l'instant. Lors d'une prochaine étape, l'étiquetage nutritionnel sera obligatoire en Suisse à la même date qu'au sein de l'UE. L'indication de la valeur nutritive, telle qu'elle figure aujourd'hui déjà sur de nombreux produits, ne sera plus suffisante. En Suisse, de nombreux consommateurs souhaitent disposer d'aides supplémentaires pour choisir des denrées alimentaires saines. Pour les satisfaire et les soutenir, la SSN, en collaboration avec des acteurs importants tels que les associations de consommateurs et l'industrie alimentaire, testera des mesures et élaborera des propositions en la matière.

#### **Informations complémentaires :**

**OFSP** : Michael Beer, responsable de la division Sécurité alimentaire, tél. 031 322 95 05 ou [media@bag.admin.ch](mailto:media@bag.admin.ch)

**SSN** : Esther Infanger, responsable du projet « Un label unique pour la Suisse », tél. 031 385 00 00 ou [label@sge-ssn.ch](mailto:label@sge-ssn.ch)

#### **Liens :**

##### **Projet de la SSN « Label Healthy Choice »**

[www.sge-ssn.ch/fr/info-experts/projet-healthy-choice-label.html](http://www.sge-ssn.ch/fr/info-experts/projet-healthy-choice-label.html)

##### **Site Internet de l'OFSP : Etiquetage alimentaire : un label unique pour la Suisse ?**

[www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04861/05356/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04861/05356/index.html?lang=fr)

## **Glossaire**

### **Label Healthy Choice**

Un label Healthy Choice permet d'étiqueter ou de distinguer les produits les plus sains dans une catégorie de denrées alimentaires donnée (p. ex., la catégorie « fromages » ou « boissons »). La composition des produits doit correspondre à certains critères concernant la teneur en différentes substances nutritives. Ces critères varient d'une catégorie à l'autre. A titre d'exemple, dans la catégorie « pains », l'accent est mis sur les fibres alimentaires et le sel ; dans « charcuterie », sur les lipides et le sel ; dans « boissons », sur le sucre ajouté. Le produit obtient le label uniquement si les teneurs en substances alimentaires déterminantes correspondent aux valeurs définies. Les produits qui ne satisfont pas aux critères établis n'obtiennent pas de label.

### **Etiquetage dit « des feux de signalisation » (ou du code couleurs)**

L'étiquetage conçu selon le principe des feux de signalisation indique la teneur en lipides, en acides gras saturés, en sucre et en sel d'un produit. La couleur rouge mentionne une forte teneur, la couleur orange une teneur moyenne et la couleur verte une faible teneur pour une substance nutritive donnée, par 100 g ou 100 ml. Les mêmes limites (forte – moyenne – faible) s'appliquent à toutes les denrées alimentaires. En outre, pour chaque substance alimentaire, la teneur totale par portion est également indiquée.

### **Etiquetage des valeurs indicatives ou RNJ (= repères nutritionnels journaliers)**

L'étiquetage des RNJ indique l'énergie, le sucre, les lipides, les acides gras saturés et le sel (sodium) qui sont contenus dans une portion d'un produit donné ; il mentionne également, en %, dans quelle mesure ces quantités correspondent à l'apport journalier recommandé pour un adulte.